

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 23

Votants : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

Représentés : Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

Excusés : Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Eric ROUX, Pierre-Emile SYLVAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

DE_2021_078 - Objet : PLAN DE RELANCE - SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRRTE)

Dans le cadre du Plan de Relance initié par l'Etat, le territoire de l'Association Terres de Vie en Lozère a été retenu, il est composé de 4 Communautés de Communes :

- CC du Haut Allier
- CC Cœur de Lozère
- CC du Mont Lozère
- Et la CC Randon-Margeride

Le Président expose l'articulation du Plan de relance autour de 3 axes stratégiques suivants :

- Favoriser la cohésion sociale
- Encourager et soutenir la transition écologique
- Contribuer à la relance économique

Il précise qu'à l'échelle de la France ce Plan est doté d'une enveloppe financière de 40 milliards € Une réflexion est engagée pour élaborer le projet de territoire de l'association Terres de Vie associée aux 4 Communautés de communes.

A l'issue de cette réflexion le Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique doit être rédigé, approuvé et signé par l'ensemble des partenaires (l'Etat, la Région, le Département, l'Association Terres de Vie et les 4 Communauté de Communes)

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le CRRTE.

Après délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise le Président à signer le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

